

Chanoine Brugière

St Aquilin

Société Historique et Archéologique du Périgord

Fonds Pommarède

Saint-Aquilin. 1000 habitants, dont 32 feux au
bourg; 500 communians (dont 200 h.); 2235 hect;
144^m 199^m altitude; à 4 Kil. de Neuvic; 17 Kil.
de Bergerac; 22 K. de Périgueux.

Revenus de la commune en 1884: 78,35 x 35.
Revenus de la fabrique en 1881: 444^{fr} (ord. 400^{fr})
Sol. Crétacé supérieur. Carrières. Mollasse. Tuileries.
Cette commune est située sur des coteaux. Elle
est traversée par le ruisseau du Salembre et le
ruisseau Noir au Nègre. Ce dernier prend nais-
sance à l'abbaye de Boisset, passe au bourg
de St Aquilin et se jette dans le Salembre. 2 br
grand nombre de sources arrosent cette com-
mune et vont porter la fertilité dans les prairies.
Parmi les fontaines il en est une qui mérite une
mention particulière. Elle a reçu différents
noms dont le plus usité est celui de fontaine de
Saint-Eutrope. Elle est particulièrement fréquentée
le dimanche qui suit la fête du saint patron
c. à d. après le 29 avril. Elle est renommée pour
sa miraculeuse efficacité contre les maladies
algues; on y baigne les parties du corps mala-

des, les membres malades, et l'on y plonge les
petits enfants dont la santé est altérée. On
appelle encore cette fontaine la font-bonne et
la font Boni à cause sans doute de la bonté de
ses eaux et peut-être aussi parce qu'on y bai-
gne les petits enfants fous bâtei (R. P. Charles Tit.
et Patr. p. 273). Cette fontaine est située à 50 ou
60 mètres au sud de l'église paroissiale dans
le rocher. Sa forme est celle d'un puits carré,
surmonté d'un dôme que supportent quatre
colonnnettes.

Le terrain de la commune est léger; ses produits
principaux consistent en blé, vin, châtaignes,
noix, pommes de terre etc. Des foires s'y tiennent
le lundi après le 3 février (St Blaise) et le der-
nier lundi d'avril (St Eutrope). L'air est très sain.
Origines. « Dorum factum ante vineam (vine-
am?) sancti Aquilini » 1129 (Cartul. de Chancel-
lade); « Eocl. Sti Aquilini » (P. XIII. 2.); « Cap.
Sti Aquilini » (Poir. rôle XIII. 2.); « Cap. St
Aquilini » (P. 1382); « Cure de St Aquilin » (P.
1516. 1538); « Saint Aquelin » 1537 (Inv. du
Puy St Astier); « Eocl. S. Aquilini » (P. 1556);
« Cure de St Aquilin (l'Evêque collat.) » (P. 1648);
« Saint Aquilin » 1640 (Not. de Périg.); « Saint
Aquilin » XVII. s. (Pau, châtell. du Périg.); « la
Cure de St Aquilin » (P. 1711-1713); etc. etc.

St Aquilin a été érigé en cure de 2^e classe
par ordonnance du 27 février 1874.
Titulaire et Patron St Eutrope 30 avril. Statis-
tique de l'Evêché. St Eutrope ne serait-il pas
seulement le titulaire et St Aquilin le patron?
Ses anciens registres paroissiaux ne nom-
ment que St Aquilin. L'ancien autel en bois
présente sculptés au retable, à droite, St
Aquilin en habit de moine; à gauche l'Evê-
que St Eutrope (Voy. Tit. et Patr. p. 273). (1)
On fête aussi le 3 février St Blaise ancien
titulaire de la chapelle de l'abbaye de Boi-
set. Au XVIII^e siècle une affreuse peste fit périr
une grande partie des animaux de la par-
tie nord de la paroisse. Pour arrêter le fléau
(2) les habitants de ces villages firent vœu de ne
pas manger de viande le jour de St Blaise,
abstinence qu'ils ont continué à observer
jusqu'à nos jours. (2) et empêcher le retour.
(1) Mgr Georges a donné à l'église de St Aquilin
une relique de St Eutrope avec authenticité.

‡. L'église de St Aquilin est fort-belle. Elle est de style gothique, rebâtie au XIV^e. Elle possède cinq chapelles dont trois du côté de l'évangile et deux du côté de l'épître. Élegante tribune du côté du sanctuaire. Voute entière très soignée. La clef de voute du chœur porte un écusson représentant 4 belettes avec des griffons pour supports; ce sont les armes parlantes de la maison de Belet.

Les clefs de voute des chapelles portent des croix de Malthe, et celles du côté de l'épître, des lis. Le document suivant nous fait connaître les fondateurs de la chapelle de la Vierge: (Archiv. de la Dord. B. 336) 1703. 1723. M^r Pierre Savand, notaire royal est condamné à remettre la pierre de marbre, le tableau dédié à Notre-Dame, les nappes, marche-pied, crédences et balustrade dans la chapelle-N-D. située dans l'église paroissiale, tels qu'ils étaient avant qu'on les enlevât, messire Joseph de Testard, écuyer, seigneur de la Caillerie et Dubut, ou ses auteurs, étant reconnus fondateurs, restaurateurs et patrons de ladite chapelle.

Cette chapelle est peut-être celle de N-D. de Pitié que mentionnent les registres paroissiaux en 1662. - Ces mêmes registres mentionnent encore la chapelle de St Catherine en 1730. - On cite encore dans l'église paroissiale la chapelle de St Blaise.

Le clocher est de forme carré et placé à l'ouest sur la porte d'entrée. - 1 porte - 8 croisées. Vitraux représentant: Notre-Seigneur, St Joseph, St Jean-Baptiste, St Jean l'Évangéliste, St Pierre, St Germain. Statues de la Vierge, St Joseph, St Louis de Gonzague. Sacristie avec ample vestiaire. Une porte. Une cloche de 1200 liv.

Cimetière à 200 mètres. (Archiv. de la Dord. série O). St Aquilin. 31 janvier 1826. Acte de vente devant Manière notaire à St Vincent d'un terrain pour la somme de 420^{fr} par le St Sicaire Villepontoux pour former le nouveau cimetière.

Presbytère à 50^m avec dépendances suffisantes. 5 pièces. Casuel en ble. - L'ancien presbytère fut aliéné à la Révolution.

(Archiv. de la Dord. 278. N^o 293.) St Aquilin. Vente à Jean Reix, une petite pièce de terre et pré dépendant du presbytère. 1320^{fr} Périg^o 15 messidor an IV.

(Ibid. 2. 550 N^o 301) Vente du 25 messidor an IV. Bâtimens, jardin etc. propriét. presbytère de St Aquilin; adjudicé Vialard Vergne.

Confréries du Sacré-Cœur et du Scapulaire. 2 écoles: 55 garçons; 53 filles. 1 café. un mendicant. 10 enfants assistés. 3 cabarets. Historique. (Histoire de l'Abbaye de la Grande-Sauve, 2^e vol. p. 86). vers 1155. Le Pierre prieur de Cluny échange ses droits sur la terre aux environs d'Ardèmes (sur les bords de la Dordogne) où les Pères de St Martial avaient élevé une église et un couvent qu'ils avaient abandonné à cause de la mortalité, contre les droits que ces Pères avaient sur l'église de St Aquilin, en Périgord. »

§ Boisset. Il y avait au village de Boisset un prieuré de l'ordre de Grandmont, dépendant du visiteur de Saintonge : sa fondation est antérieure à l'année 1177. Il fut uni en 1317 au prieuré de La Faye de Jumiilhac. (Bull. de la Société Arch. XI. 224.) La chapelle du monastère était dédiée à S^t Blaise; on l'appelait communément S^t Blaise de l'Abbaye. Elle fut vendue comme propriété Nationale le 26 mai 1791. Elle dépendait alors de la cure de S^t Aquilain. L'adjudicataire fut Fourgeaud qui l'acquitta pour 400 fr. (Archiv. de la Dord. Q. 548. N^o 10.) Il ne reste aujourd'hui plus rien du monastère et de la chapelle.

Étymologie, documents. Boisset a pour étymologie bois sec. Les archives de Pau (Châtellenies) nomment Boscoc le lieu de Boisset ou village des Cinq-Ponts, dans la commune de Néuvic. La conclusion est toute naturelle. Boisset est ainsi mentionné en divers titres: « Domus de Boychet » 1295 (Testam. d'Archambaud III); « Corrector de Boycheto » (P. 1382); « Corrector de Boichet » (Pau. Role XIII et XIV^e s.); « Prieure de Boisset (Détruit) coll. Abb. de Grammont Simages » (P. 1516-1538); « Cure de Boisset, l'Évêque » (P. 1648); « le prieuré de Boisset » (P. 1711. 1713) etc.

§ Chantepaule. Sa chapelle de Chantepaule est sur les limites des paroisses de S^t Aquilain et de Mensignac. Plusieurs villages voisins se font enterrer dans le cimetière de cette église; chacun des curés respectifs y enterre ses paroissiens.

§ Belet. Le château de Belet, qui n'a conservé de ses bâtimens que quelques chambres en mauvais état et une tour ronde est resté célèbre par le grand personnage qui y recut le jour. C'est là en effet qu'est né le 25 novembre 1593 Alain de Solminihac fils de Jean de Solminihac, seigneur de Belet et de Marguerite de Marquessac. Il devint Abbé de Chancelade et plus tard évêque de Cahors. Il mourut au odor de sainteté en cours de visite pastorale le 31 décembre 1659. Le procès de canonisation du vénérable Alain a été plusieurs fois entrepris et le Saint-Siège reconnut le 12 mai 1784, qu'on n'avait pas rendu de culte public au vénérable Alain, et le 31 mai 1786 qu'il jouissait fama sanctitatis, virtutum et miraculorum in genere etc. Nous souhaitons de tous nos vœux que l'instruction du procès apostolique, autorisée par Pie IX et interrompue par divers événements, place notre vénéré et cher compatriote au catalogue des saints.

Il reprendra bientôt son cours et place etc. - La calice du Vénérable Alain de Solminihac

est actuellement en la possession de M. le Marquis de Fayolle, parent des Solminihac, qui le garde précieusement en son château, Com-mune de S^t Apre.

Nous lisons au Chroniqueur du Périgord qu'en 1810 Alain de Solminihac, alors âgé de 16 ou 17 ans, faillit perdre la vie. « Il revenait pen-dant la nuit d'un petit voyage, quand son cheval, ayant fait quelque écart, le jeta dans le ruisseau du moulin de la Borie-Belet; che-val et cavalier furent emportés assez loin par la rapidité du courant, mais enfin Alain ré-ussit à sortir de ce mauvais pas sans avoir le moindre mal... Ses gens du pays gardent le souvenir de ce fait qu'ils considèrent comme miraculeux » (Le moulin existe encore près du Château) - Un paysan prétendait aussi autrefois dési-gner l'endroit du ruisseau, qu'après des dé-sobardements S^t Aquilain traversait miracu-leusement à pied sec.

Le château de Belet fut acquis par M^r de Fayolle vers le milieu de ce siècle; il est habité aujourd'hui par des paysans.

Il existe près de Grignols, dans le vallon du Vern, un autre château de Belet, qui fut également la propriété des Solminihac. Ces deux châteaux ont été vendus nationa-lement à la Révolution.

Ses registres paroissiaux de S^t Aquilain mentionnent en 1731 un mariage dans la chapelle du château de Belet (voir plus loin).

(Pour Alain de Solminihac voir le Bull. Arch. du Périgord t. IX p. 223 et suiv. et le Chroni-queur 1855, p. 224 et suiv.) - M. le Marquis de Fayolle possède, dit-on, des documents sur le château de Belet et les seigneurs d'Château de Meynichou, autrefois à la fa-mille de Ribeyreix.

d'Château de Moncet, autrefois à M^r de Caus-son de la Sudrie, puis aux M^{rs} Fourgeaud.

P. Dolmen de S^t Aquilain, sur le chemin de S^t Aquilain à Sigonzac dans la forêt des cailloux. Il a été fouillé et l'on y a découvert de nombreux silex, des haches, flèches, couteaux, grattoirs, et des fragments ou débris de poterie.

(Voir la notice et dessins Bull. archéol. I. 64. 123)

Curés et vicaires de S^t Aquilain
Pierre Dutilh. 1568 Deljurch. vic. 1678. Borac. c. 1778. 89
Rastouil. 16... Vidal. v. 82. S. Descaatha. A. 1803. 36.
Rey. 1668. 91. Dalhez. v. 89. Beyney. 1836. 37.
Aiguerspères. v. 68. Labro. v. 90. Dambis. 1836. 41.
Château v. 70 Constantin. C. 1742-49 Beyney. 1841. 58.
Ginathat. v. 70 Lacau vic. 46. Chadoirne. 1858. 89.
Lafon... v. 75. Lavaud. C. 1749. 53.
Calmond. v. 76. Reydy. c. 1733. 78.

— Familles notables: Ribeyreix (Eteinte); d'Es-catha, Mauriac, Fourgeaud, Boisseul, Demasures, Chamberliac, Boule-Larigaudie, Tourmier, Dus-soulas, Dugreuxaux, etc.

Testament de M. Roy curé de S^t Aquilin. 1689.
+ Au nom du Père, du Fils et du S^t Esprit,
amen. Je Arnaud Roy prestre et curé de S^t Aquilin
en Périgord habitant dud. S^t Aquilin, estant ad-
uancé en aage et cassé, toutes fois par la gra-
ce de Dieu sain de ma mémoire et entendement
considerant qu'il n'est (chose) plus certaine,
que la mort ny plus incertaine que l'heure d'i-
cele, ne voulant partir de ce monde sans dis-
poser des biens qu'il a pleust à Dieu m'istar-
gir, ay fait mon testament, disposition et der-
nière volonté de la teneur de ce s'en suit:
+ premièrement ay re commende' mon âme à
Dieu le père tout puissant, Créateur du Ciel et
de la terre, à son Fils Unique nostre Seigneur
et au bienoist S^t Esprit, Je prie aussi la bien-
heureuse Vierge Marie, S^t Arnaud, S^t Aquilin
et S^t Eutrope mes patrons, et tous les saints
et saintes de Paradis d'estre mes intercesseurs
enuers Dieu, veux et entends qu'après que mon
âme sera séparée de mon corps, que mondict
corps soit inhumé et ensevely' audessus du
balustre du grand autel de l'église paroissiale
du pnt lieu de S^t Aquilin du costé de l'évan-
gile et proche le corps de feu monsieur le Cha-
noine Rastouil mon prédécesseur à la répa-
ration de laquelle ie légue la somme de quinze
liures, et pour les trois services de mes funé-
railles et jour de mon enterrement, octave et
bout de l'an, veux qu'il soit conuoqué à
chascun jour et chascun fois douze prestres
auxquels soit bailhé et payé' douze fois
quinze sols et leur disner en disant et célé-
brant un chascun la messe pour le salut de
mon âme et assistantz aux services qui se
feront pour moy, et qu'il soit donné aux
pauvres pour chascun de mes services trois
boisseaux de bled converti en pain et au-
mosnes sur ce qui se trouuera à moy de plus
liquide lors de mon décès. Item je légue à
Martial prestre et André Goumondie frères
la somme de deux cents liures que led. Martial
Goumondie ptre et curé de S^t Just mon nepeueu
me doit par obligation. Item je légue à
Geraud Rebière sieur de la Tarbe mon nepeu-
veu la somme de six vingt liures que son
père me devoit par cedule, et en ce je le fais
mon héritier particulier. Item je légue à Gé-
raud Roy mon frère l'entenant de Mensignac
la moytié de ma mesterie de Sauaux scituée
dans la parroisse de Mensignac et cas aduenant
que led. Geraud mon frère viendra à decéder
auant moy testateur susd. Je veux que Jean
Roy sieur de la Chambaudie, et autre Jean
Roy sieur de la Chambaudie, et autre Jean
qui je fais à leur père, savoir le sieur de Sa-
chambaudie des deux tiers légués à leur père

de lad. mesterie, et le sieur des Tartes puisné, de
l'autre tiers de lad. moytie, icelle réservée auid.
Sieur de L'Estourant. Item à Gerard Rey sieur de
Sacombe et à Jaques Sr du Clauds son frère mes
nepveux fils à feu Jean Rey sieur du Sac, mon
frère, je légue l'autre moytie de la mesterie de
Laudoux. Item je légue à Gerard Rey sieur
de la Colte la somme de cent cinquante livres
et à Sieur Rey sieur du Mayre son frère mon
nepveu, ce qui m'est deub par cedule de feu
mon frere, son pere, et en ce les fais mes héritiers par-
ticuliers. Item je légue aux quatre ma-
diens la somme de quarante livres savoir
aux Jacobins dix livres, aux Augustins dix
livres, aux Recollets dix livres, et aux Corder-
liers dix livres pour estre employez à dire
des messes pour le salut de mon âme et pa-
rans trespassez, que je veux leur estre une
fois payez par mon héritier bas nomme im-
mediatement après mon décès. Item je légue
à l'église de S^t Aquilin le pré neuf que j'ay
acheté de feu Jean Rastouil advocat en Parle-
ment, comme un autre lopin de pré que j'ay
acheté des héritiers de feu Jean Patissou joi-
gnant ensemble confrontant au chemin que
l'on va du bourg d'uid. S^t Aquilin à la fon-
taine de Reuerdy, et aux terres de feu Pierre
Tamarille du costé du midy et couchant, et
avec le pré de la cure du levant d'aultre,
voulant que ledict pré serve pour la fonda-
tion d'un obit anniversaire en lad. Eglise de
S^t Aquilin afin que le revenu de lad. rente
obituaire serve à faire un service tous les
ans à tel jour que mon enterrement a esté
faict, si ce n'est qu'il fut empesché de quel-
que feste, auquel cas se fera le lendemain,
et à dire dix messes annuellement pour
le salut de mon âme et parans trespassez dont
mes parans seront advertis, et cas adve-
nant que mes successeurs curés de S^t Aquil-
lin oubliassent de faire ce service et dire les
dix messes annuellement, je veux que le reve-
nu d'uid. pré soit pris enleue par le S^r curé
de Messignac à condition toutesfois qu'il sa-
quité de la charge sur spécifiée dans l'église
d'uid. Messignac luy donnant pouvoir de ven-
dre led. pré et en acheter un autre de pareille
valeur dans la parroisse de Messignac, ou autre
fonds équivalant, sera tenu led. sieur curé soit ce-
luy de S^t Aquilin que celui d'uid. Messignac de
faire advertir mes parans du jour qu'on fera
led. service, voulant au surplus que toutes les
sommes léguées excédans dix livres soient payés
en trois pactes de trois années, les autres dans
la présente année, au surplus je charge mon hé-
ritier bas nomme de délivrer après mon décès
auid. Gerard et Jaques les frères à chacun

vne douzaine de seruietes et deux napes de
bien bonnes à vn chacun, à un chacun trois
assietes et vn grand plat, plus les deux lietz
qui sont dans la sale en l'estat qu'ils sont à cha-
cun le leur sauoir le chalit paillassé coyete
coysin avec leurs couuertes blanches et avec la
garniture d'un chacun, plus deux fus de barri-
ques fonceés de tous costés à chacun, plus à
vn chacun deux deux cullières d'argent, les
deux petites tables qui sont dans ma maison,
les deux petits fusils à chacun le sien. Item
je legue à Marie Rey fille de feu Jean Reysieur
du Lac mon frere la somme de centcinquante li-
ures en ce la faisant mon heritiere particuliere;
et parce que l'institution d'heritier est le chef
de fondement de tout bon et valable testament
nomme et institue et fais mon heritier universel en
tous et chacun mes autres biens Arnaud Reysieur de
Labrousse mon nepeue et filoul habitant du vil-
lage de Lagarde susdicto parroisse de Mensig-
nac en Perigord en accomplissant entiere-
ment ma volonte, et portant toutes charges he-
reditaires et cas aduenant que mon heritier
susc. de cede sans hoirs legitimes aud. cas luy
substitue mes autres deux nepeues Gerard et Jaques Rey ses
freres et les leurs jusqu'au dernier uiuant, et pareille-
ment les substitue à mon heritier et à ses en-
fans, cas aduenant qu'ils uierent à mourir
sans hoirs, et au regard de l'obit de feu Mon-
sieur Duteil curé de lad. parroisse de St.
Aquilin et prieur de Boysses dont il auoit char-
ge par testament Monsieur Mezard aduocat
en Parlement, de donner trente sols de renthe
obituaire, led. sieur Mezard m'auroit bailhé
vn morceau de vigno et bois Chastanier
proche du village de la Iligorie haute, diui-
sée de la miene par un proffond fosse entre
deux pour satisfaire aud. obit si mieux je
n'aymois payer led. trente sols et garder
led. fonds. Je ueux pareillement que mon
heritier susnomme quite led. morceau
de vigno conuertí en bois affecté et char-
gé dud. obit, et en layse la jouissance à
mes successeurs curés, ou bien qu'il paye
annuellement led. trente sols pour faire led.
seruice, ce qui dependra de son choix. Et pour
l'exécution de ce que dessus je nomme pour
mon exécuteur de mon présent testament mes
maistres Barthélémy Rey curé de Mensignac,
et Jean Bouquier curé de Tascane en Perigord,
lesquels et l'un d'eux au deffaut de l'autre je
supplic en vouloir prendre la charge leur don-
nant plain pouuoir de puissance de vendre
et aliener de mesdictz biens pour l'exécution
de mon pnt testament comme ils uerront
estre à faire pour la décharge de leur con-
science et de la miene, Item je ueux que
mond. heritier ne puisse se seruir enuers ses

frères et sœurs de l'obligation de mille livres, que sa mère n'avoit reconnus de fournitures faictes au regard des change des francs fiers et hommages, qu'autres fournitures faictes tant à elle qu'à feu mon frère son mary pour la poursuite de l'affaire de Carcassonne, que du procès contre Baudouin dict Sagrèze et en fay de quoy et de ceste uerité j'ay signé le présent testament escrit de ma main contenant trois pages et deux tiers d'une en papier timbré et paraffé à la fin de chaque page.

Fait à St. Aquilin dans ma maison du Roch ce dix-neufiesme mars mille six cents huitante et neuf. Rey père testateur susd. n.
(Au dos du testament il y a l'attestation de Ramponilh et trois autres signatures certifiant la remise du testament susdit à Ramponilh notaire. Clos par une trentaine de petits sceaux en cire rouge).

(Archiv. de la Dord. B. 440) 1743. Plainte de Monsieur M^r. Francois Constantin, prêtre, cure de la paroisse de Saint-Aquilin, contre Françoise Dumas, femme d'Antoine Duteil, le nommé Meynier et sa femme, qu'il accuse d'avoit brisé une porte de malin un mur et enlevé des effets qu'il serrait dans sa grange des dîmes.

J. A. Borac nommé à la cure de St. Aquilin, 1778.
a Emmanuel Ludovicus de Grossolles de Flamarens, miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ Episcopus Petrocorensis, Regi ab omnibus Consiliis.

Dilecto nobis in Christo magistro Jacobo-Andræ Borac presbitero nostræ Diæcesis salutem in Domino, Visa per nos et diligenter inspecta apostolica provisione sub simplici signaturâ et resignatione magistri Francisci Reydy presbiteri de et super curâ seu parochiali Ecclesia sancti Aquilini vulgo de St. Aquilain nostræ Diæcesis, quam nuper pacifice obtinebat prædictus magister Franciscus Reydy presbiter, tibi a sanctissimo Domino Domino Papa nostro concessâ, sub datâ Romæ apud sanctum Petrum quarto kalendas maii anno quarto, debite verificatâ et contrarotulâtâ à magistris d'Harcourt et Desbrières, bancariis regiis et in Curia Romanâ expeditionariis, Parisiis commorantibus, die vigesimâ nonâ mensis maii proxime lapsi, nobisque, sub clausulâ in formâ dignum antiquâ, commissâ et directâ pro eâ executione mandandâ, idcirco nos, voluntati sanctitatis suæ parere, tibi que providere cupientes, tibi inquam prænominatô magistro Jacobo Andræ Borac

presbitero, presenti, requirenti et acceptanti,
capaci et idoneo reperto, ac formulario
subscribenti, prædictam curam seu paro-
chiam ecclesiam modo expresso in dictâ
siguatiurâ vacantem, cum omnibus juribus
suis et pertinentiis universis, contulimus
et donavimus conferimusque et donamus
per presentes tibi personalem residentiam
injungentes, quâ propter mandamus præ-
mo notario regio apostolico, ut te, vel
procuratorem tuum, nomine tuo et pro te
in realem, actualem et corporalem pos-
sionem prædictæ curæ seu parochia-
lis ecclesiæ ponat et inducat, salva ta-
men jure nostro et quolibet alieno. Da-
tum Petrocoræ, in palatio nostro epis-
copali, sub signo sigilloque nostris, ac
secretarii nostri subscriptione, anno
Domini millesimo septingentesimo sep-
tuagesimo octavo, die vero mensis junii
decimâ quintâ, presentibus ibidem
magistris Josepho Dauriac, et Petro Bru-
neaud de Saborie, Petrocoræ commoran-
tibus, testibus notis, ad præmissa vocatis
et rogatis, et nobiscum, in minuta præ-
sentium, debiti, sub signatis.

La sainte vicarius generalis.

De mandato Ill^{mi} et R^{mi} Domini Dⁿⁱ Episcopi

Giry.

Insinuè et C^{lle} à Périgueux le 28 8^{bre} 1798.

Dauriac.

(Cet acte porte une belle empreinte en cire rou-
ge des armes de Mgr^{de} Grossolles de Flamarens.)
— Jacques-André Boras (Borac) prêta le
serment prescrit par les décrets de la cons-
titution civile du clergé, mais comme
il s'était glissé involontairement une lé-
gère modification dans la formule il fut
mis en réclusion d'abord à Ribérac (le
27 vendémiaire) et ensuite à Périgueux
(le 19 thermidor an 11) en attendant que
l'administration statuât à son sujet.
(Le Tribunal criminel etc... des Commis gref-
fiers. t. 2. p. 261-263).

Dans la séance du 4 novembre 1880 à la Société
Archeologique du Périgord (t. VII. p. 432) M.
Dujarrie-Descombes fait hommage aux ar-
chives de cette société de plusieurs pièces par-
mi lesquelles deux documents relatifs à M.
M. Jacques-André Borac, originaire de
Brassac, curé de S^t Aquilin: ferme des di-
mes de sa paroisse (1784), et rétractation
de son serment à la Constitution du
clergé (1797).

(Extrait des registres paroissiaux de la paroisse de St Aquilin, Vill.)

1. 2nd vol. cart. in-fol. 1602. 1743.

Bapt. de: Pierre Rastouil fils n. et l. d'Antoine Rastouil sieur de Boisset, bourgeois de la ville de Périgueux et de demoiselle Marie Jousseauine. - Marguerite Tamarelle fille n. et l. de Pierre Tamarelle sieur du Vigniau et de Marguerite Roucou - Noble Jean de Ribayrais fils n. et l. de Antoine de Ribayrais, écuyer sieur del Menixon et de dame Joannie de Mallet. - Françoise de Ribeyrey fille de Antoine de Ribeyrey écuyer sieur de la cote Baillie et de Madame Jeanne Malet. 1680. Salomon de Chantemerle fils leg. de messire Daniel de Chantemerle, écuyer seigneur de Monset et de Marie Soucier du château de Monset. 1695. - Marie Saulanie fille n. et l. de Monsieur M^e Mathurin Saulanie sieur du Grazeau, conseiller du Roi, magistrat au siège présidial de Périgueux et de Françoise Parade demoiselle. 1697. - Mariages de: Nicolas Ravier sieur de Chabirac, du lieu de Chateaudel, paroisse de Faure, avec Marie Parade du bourg - Jean de Brie, écuyer, sieur de Puibaudiat, village des Roches, paroisse de St Astier, avec Catherine Barbexière demoiselle du château de Bellet. 1696. - Messire Nicolas de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle et Tocane avec demoiselle Marie de Solminhac, du château de Bellet. 1697. - M. Pierre de Brachet, chevalier sieur de Lanouville, de la paroisse de St Bonnet en Bas-Simousin, avec demoiselle Marguerite de Solminhac, du château de Bellet. 1701. - Messire Guy de Fayard avec demoiselle Madeleine-Angélique de Fayolle, dans la chapelle du château de Belet. 1731. - Messire Claude de Saporta de Puyferrat, écuyer, sieur du Sal, avec demoiselle Raymonde de Ribeyrey 1743. - Jean Dusolier sieur de la cote avec demoiselle Marie Tamarelle. 1743. - Decès de Jean Duteil, maréchal, qui a été enseveli dans la chapelle de Notre-Dame de l'Église. 1662. Pierre de Solminhac dit de Maspoitevin, du château de Bellet. 1689. - Messire Claude de Solminhac, écuyer, fils d'Elie de Solminhac, écuyer, seigneur de Belet et de Marie Chabans 1691. - Laurent Tamarelle, juge de la juridiction de St Astier. 1694. - Jeanne Dalosme, veuve de M^e Léonard Lavaud, praticien, qui a été enterré dans la chapelle St Catherine de l'église. 1730. - Monsieur M^e Gerard Rey, prêtre, docteur en théologie curé de la paroisse 2nd vol. cart. in-8°. 1744. 1752. 1731. Bapt. de Marguerite Gay fille n. et l. d'Antoine Gay, maître chirurgien et de Marie

Bouchier demoiselle habitant du bourg. -
Elisabeth Savaud fille lég. de sieur Pierre
Savaud notaire royal et de Louise Dejarric
demoiselle. - Madeleine Bouchier fille n. et l.
de messire Pierre Bouchier de Noillac con-
seiller honoraire et de Mme Françoise Peytau-
reau du bourg de St-Aquilin. 1749. - Gérard
fils n. et l. de Jean Fourgeaud notaire ro-
yal et de demoiselle Jeanne Bernet. - Ma-
deleine Descata de la Rizonne fille n. et l.
de messire Jean Descata seigneur de la Ri-
zonne et de Marie de Borros dame de la
Rizonne, habitants du lieu du Petit-Puy,
paroisse de St-Astier. 1751. - Mariage de:
Jean Allabet praticien du village de Ber-
touxmier, paroisse de St-Méard-de-Drôme, avec Ma-
rie Duteil du village de las Reruilhas, paroisse de
St-Aquilin. - Sépultures de: Sieur Pierre Savaud,
notaire royal, âgé de 58 ans. - Pierre Descata,
écuyer, seigneur de la Rizonne, âgé de dix jours,
qui a été enterré dans les tombeaux de sa famille.
- Messire Jean-Elie de Chantemerle, seigneur de Mon-
set, ancien capitaine réformé, au régiment de
Chabrillan cavalerie âgé de 76 ans, qui a été inhu-
mé dans les tombeaux de sa maison. 1752 -
3. Un vol. cart. in 8°. 1753. 1792. Baptêmes de:
François-Philippe Saulanie fils lég. de M. Ar-
mand Saulanie, écuyer, seigneur des Tuilleries,
bourgeois de la ville de Périgueux et de dame
Jeanne de Roche. 1759. - François Parade, fils
n. et l. de sieur Guillaume Parade, bourgeois
de St-Aquilin et d'Elisabeth Fontard. 1762.
Alexis, fils lég. de messire Yrieix de Ribeyreix
écuyer et de Marie de Grignols dame de
Ribeyreix, son épouse. 1763. - Guillaume Pan-
drigne fils lég. de M. Simon Pandrigne an-
cien officier, bourgeois de Périgueux, et de de-
moiselle Marie Bruneau, son épouse. - Jeanne
Fourgeaud, fille lég. de M. Gérard Fourgeaud
notaire royal et de demoiselle Françoise Pey-
taureau son épouse. 1781. - Jean-Baptiste Ma-
reau de Savoure, ancien receveur du domaine
de St-Astier, et de demoiselle Catherine Ville-
pontoux de Lagrange, son épouse. 1782. - Jean-
ne Marie de Saulanie du Grézeau, fille lég.
de messire François de Saulanie écuyer, sei-
gneur des Tuilleries et de Bertrande de Ber-
tin dame de Saulanie, son épouse. - Mariages
de: M. Antoine Lacour sieur de la Gilarclie
docteur en médecine de la paroisse de St
Vincent avec demoiselle Marie Pandrigne,
bourgeoise de Périgueux, de la paroisse de
St-Front. 1763. - Guillaume Aubertie sieur
de Sabrouse de la paroisse de Douzillac
avec demoiselle Françoise Pandrigne, de
cette paroisse et bourgeois de Périgueux. 1763.

Gérard Soulier de la paroisse de Chantegeline,
avec François Pradaud de la paroisse de
St Aquilin. - Jacques Malabre, de la pa-
roisse de St Astier avec Philippe Mastren-
chard de l'abbaye de Boisset. - Messire Jean
Guillaume de Montégu, écuyer seigneur de
La Seguinie, l'un des deux cents gendarmes
de la garde ordinaire du Roi avec demoiselle
Madéleine Bouchier de Naillac - Sieur Simon
Roussel maître en chirurgie de la paroisse de
St Paul de Serre, avec demoiselle Marguerite
Hélène Fourgeaud de cette paroisse. -
Monsieur Jean Lafon, seigneur de Châtillon
avocat en parlement habitant du repaire no-
ble de la Meyfrenie, paroisse de Verteillac,
avec demoiselle Louise Pandrigno bourgeois
de Périgueux habitant le bourg. 1788. -
Décès de Catherine Dupuy, âgée d'environ
98 ans. - Joseph Rastouil de Sapaisie âgé
de 75 ans et inhumé dans l'église. 1759 -
Pierre Saulanie sieur du Gréseau, bourgeois
de Périgueux. 1769 - Armand Saulanie
sieur de Tuilières, âgé d'environ 57 ans. 1769.
Blaise Tamarelle demoiselle du Chateau,
agée de 70 ans. 1777. fin.